

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026/180

**PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL HONNEUR DU COMPLEXE DES ACACIAS**

Le Maire de la Commune de Vic-Fezensac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rencontres officielles programmées sur le terrain de football honneur du complexe des Acacias lors des semaines à venir ;

Considérant que le terrain de football honneur du complexe des Acacias a fait l'objet de travaux conséquents consistant notamment en la semence d'un gazon de regarnissage nécessitant une période de levée ;

Considérant que dès lors, les entraînements et rencontres officielles programmés sur le terrain de football honneur du complexe des Acacias du 3 au 23 octobre 2026 sont susceptibles de perturber les travaux réalisés et d'endommager considérablement l'état du terrain sur une longue période ;

ARRÊTE

Article 1 : Du 3 au 23 octobre 2026, l'utilisation du terrain de football honneur du complexe des Acacias est strictement interdite.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Vic-Fezensac,
le 2 octobre 2026

Le Maire,
Barbara NETO

